

Nouvelle procédure d'orientation après la SECONDE

Année scolaire 2020-2021

GUIDE des parents – saisie des vœux

Madame, Monsieur,

Les procédures d'orientation pour les élèves après la seconde générale vont évoluer cette année.

Désormais, elles s'effectueront via les Téléservices et votre connexion Educonnect.

Afin de vous informer sur les caractéristiques de cette nouvelle procédure, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des modalités décrites ci-dessous et des documents de prise en main en pièces jointes.

Un nouveau service : TéléService Orientation est mis à la disposition des parents des élèves scolarisés en classe de Seconde, pour formuler les vœux d'orientation de vos enfants, directement depuis le portail Scolarité Services : les vœux d'orientation seront enregistrés par les parents sur cette application informatique.

L'adresse de connexion internet est la suivante : <https://teleservices.ac-poitiers.fr/ts>

L'utilisation du TéléService est possible depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à Internet, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

du 01 février 2021 au 01mars 2021 (dates impératives)

Information importante : deuxième responsable légal

Chaque parent d'élève possède un compte responsable, mais un seul des deux parents peut saisir les intentions provisoires.

=> Seul le parent ayant effectué la saisie peut faire des modifications.

=>Les intentions saisies sont en lecture seule pour le second parent lorsqu'il se connecte avec son propre compte.

Ce service vous permettra :

- de faire les démarches d'ORIENTATION de votre enfant en ligne
- de saisir les demandes d'orientation pour votre enfant lors de la phase provisoire et de la phase définitive et de les valider à la fin de chaque saisie
- de consulter les réponses du conseil de classe aux demandes formulées
- d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe (phase provisoire)
- de faire part de votre accord ou désaccord (phase définitive) suite aux réponses du conseil de classe
- de consulter la décision d'orientation du chef d'établissement en cas d'accord.

- Les parents des élèves de 2nde générale et technologique peuvent saisir jusqu'à 11 demandes d'orientation, à la fois pour la phase provisoire et pour la phase définitive : 1^{ère} générale (et enseignements de spécialité), 1^{ère} technologique (8 séries), 1^{ère} préparant au BT « Métiers de la musique », demande d'accès à la voie professionnelle.

Écran 1 de saisie des intentions provisoires - Palier 2nde générale et technologique

ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à onze. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre établissement pour avoir la liste des enseignements de spécialité proposés dans votre établissement et ceux proposés en dehors de votre établissement.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

☐ 1re générale
☐ 1re technologique
☐ 1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »
☐ Un accès à la voie professionnelle

Vous devez sélectionner une voie.

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER VALIDER

Veuillez corriger le formulaire avant de pouvoir valider vos choix.

Les enseignements de spécialité pour la 1^{ère} générale, et les séries pour la 1^{ère} technologique, apparaissent lorsque l'une de ces voies est cochée

- » Pour la voie générale : la saisie des enseignements de spécialité s'effectue par sélection dans la liste complète des enseignements de spécialité existants. Les parents cochent l'enseignement souhaité en indiquant s'ils envisagent que leur enfant le suive dans leur établissement actuel ou dans un autre établissement
- » Le nombre d'enseignements de spécialité à choisir est de 4 dans l'établissement d'origine ; il est possible d'ajouter à ces 4 enseignements, un enseignement de spécialité choisi hors établissement d'origine.

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à 11. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1



☒ 1re générale

☐ 1re technologique

☐ 1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ

☐ Un accès à la voie professionnelle ⓘ

Choix des enseignements de spécialité pour la 1re générale ⓘ

Choisissez 4 enseignements envisagés dans l'établissement.

Vous pouvez choisir au maximum 1 enseignement hors établissement.

Vous ne pouvez sélectionner qu'un seul choix parmi les déclinaisons Arts, LLCER et LLCA (dans ou hors établissement).

Si le représentant coche 1^{re} générale, il doit choisir 4 enseignements de spécialité proposés dans l'établissement de l'élève et il a la possibilité d'ajouter un 5^e enseignement en dehors de l'établissement

1^{re} technologique

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à 11. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1



☐ 1re générale

☒ 1re technologique

☐ 1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ

☐ Un accès à la voie professionnelle

Indiquez la 1re technologique souhaitée :

Pour plus d'informations sur chaque bac technologique, cliquez sur ⓘ

☐ 1re STAV ⓘ

☐ 1re STD2A ⓘ

☐ 1re STHR ⓘ

☐ 1re STI2D ⓘ

☐ 1re STL ⓘ

☐ 1re STMG ⓘ

☐ 1re ST2S ⓘ

☐ 1re S2TMD ⓘ

En cliquant sur ⓘ, il est dirigé vers le site de l'Onisep, sur la page dédiée à la série technologique choisie

Vous devez préciser la 1re technologique souhaitée.

AJOUTER UNE INTENTION

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1



- ☐ 1re générale
- ☒ 1re technologique
- ☐ 1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »
- ☐ Un accès à la voie professionnelle

Indiquez la 1re technologique souhaitée :

Pour plus d'informations sur chaque bac technologique, cliquez sur ⓘ

- ☐ 1re STAV ⓘ
- ☐ 1re STD2A ⓘ
- ☐ 1re STHR ⓘ
- ☒ 1re STI2D ⓘ
- ☐ 1re STL ⓘ
- ☐ 1re STMG ⓘ
- ☐ 1re ST2S ⓘ
- ☐ 1re S2TMD ⓘ

Il est possible de choisir plusieurs séries de la voie technologique et de hiérarchiser ces choix

Intention 2



- ☐ 1re générale
- ☒ 1re technologique
- ☐ 1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »
- ☐ Un accès à la voie professionnelle

Indiquez la 1re technologique souhaitée :

Pour plus d'informations sur chaque bac technologique, cliquez sur ⓘ

- ☐ 1re STAV ⓘ
- ☐ 1re STD2A ⓘ
- ☐ 1re STHR ⓘ
- ☐ 1re STI2D ⓘ
- ☒ 1re STL ⓘ
- ☐ 1re STMG ⓘ
- ☐ 1re ST2S ⓘ
- ☐ 1re S2TMD ⓘ

AJOUTER UNE INTENTION

Accès à la voie professionnelle

Si le représentant légal demande un accès à la voie professionnelle, il peut indiquer le métier ou la formation qui intéresse l'élève. Il s'agit d'un champ libre dans lequel il peut noter ce qu'il souhaite. Cela permet à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, mais il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités professionnelles ou des familles de métiers.

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à 11. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1



- ☐ 1re générale
- ☐ 1re technologique
- ☐ 1re préparant au brevet de technicien
- ☒ Un accès à la voie professionnelle

Vous trouverez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'Onisep (<http://www.onisep.fr>).

Un stage passerelle peut être demandé, si le paramétrage académique l'a autorisé

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant : ?

Métier ou formation

Champ libre

☐ Demande d'un stage passerelle

AJOUTER UNE INTENTION

3. Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1re générale

Enseignements de spécialité choisis : **MATHÉMATIQUES / SC. ÉCONO. & SOCIALES / ARTS PLASTIQUES / ANGLAIS MONDE CONTEMPORAIN / SCIENCES INGENIEUR (hors établissement)**

Intention 2 : 1re STI2D

Intention 3 : 1re STL

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe

MODIFIER

Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications. Les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.



Si le représentant légal ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées : il n'y aura pas de mails récapitulatifs ni de synchronisation avec Siècle Orientation.

Vous pouvez visualiser dans Siècle Orientation les familles pour lesquelles il n'y a pas de saisies enregistrées, et les accompagner pour formuler leurs intentions provisoires.

L'adresse utilisée pour l'expédition des mails est une adresse générique configurée par les services académiques lors de l'installation de Siècle.

Mail reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des intentions provisoires d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 16/10/2020 à 17:30:58, nous vous confirmons par cet email que votre (vos) intention(s) provisoire(s) a (ont) bien été enregistrée(s) pour l'élève **Prénom NOM**.

En voici le récapitulatif :

- **Intention 1** : 1re générale

Enseignements de spécialité choisis : **ANGLAIS MONDE CONTEMPORAIN / ARTS PLASTIQUES / MATHÉMATIQUES / SC. ÉCONO. & SOCIALES / SCIENCES INGÉNIEUR (hors établissement)**

- **Intention 2** : 1re ST2D
- **Intention 3** : 1re STL

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement).

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement

Mail reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des intentions provisoires d'orientation

Bonjour,

Prénom NOM du représentant qui a saisi les intentions

Suite à la démarche effectuée en ligne le 16/10/2020 à 17:30:58 par **Prénom NOM**, nous vous informons par cet email que l(les) intention(s) provisoire(s) a (ont) bien été enregistrée(s) pour l'élève **Prénom NOM**.

En voici le récapitulatif :

- **Intention 1** : 1re générale

Enseignements de spécialité choisis : **ANGLAIS MONDE CONTEMPORAIN / ARTS PLASTIQUES / MATHÉMATIQUES / SC. ÉCONO. & SOCIALES / SCIENCES INGÉNIEUR (hors établissement)**

- **Intention 2** : 1re ST2D
- **Intention 3** : 1re STL

Il est possible d'apporter des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement), en vous rapprochant du responsable qui a saisi la demande. En cas de désaccord, veuillez contacter immédiatement le chef d'établissement.

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement

S'il souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du représentant qui a saisi les intentions et, en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

Les professeurs principaux et la direction du lycée sont à votre disposition pour vous aider au conseil orientation de votre enfant.

